

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (65)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU  
Sophie BESNARD par Jany BOISSONOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

**Pouvoirs (5)** : Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Bérange BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

**Absents (10)** : Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Bérange BAZANTAY, Jacques BELIARD, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU

**Date de convocation** : 01-11-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile VRIGNAUD

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

### Validation du Contrat Territorial de l'Argenton et ses affluents 2024-2029

Annexe : Plan de financement

**Vu** le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet (SAGE Thouet) approuvé par l'Arrêté Interdépartemental du 18 août 2023 ;

**Vu** la convention d'entente intercommunautaire du 24 novembre 2022 entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais pour la protection et la valorisation de la vallée de l'Argenton.

L'étude bilan du CTMA 2018-2022 a permis de définir un nouveau programme d'actions dans le but d'améliorer la qualité de l'Argenton et de ses affluents pour 2027. Ce nouveau Contrat Territorial (CT) prévoit de répondre aux objectifs suivants :

- Restaurer la continuité écologique
- Préserver et restaurer les têtes de bassin-versant
- Améliorer la qualité de l'eau
- Evaluer, communiquer et sensibiliser

Les actions ciblent majoritairement la restauration et la préservation des têtes de bassin-versant, zones à forts enjeux qui assurent notamment les débits estivaux (rôle de château d'eau).

Ce futur programme, établi sur 6 ans (2 fois 3 ans avec un bilan à mi-parcours) prend la forme d'un Contrat Territorial signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2014-2029. Il a été défini à l'échelle du bassin versant de l'Argenton, et comprend des actions sur la partie thouarsaise du bassin, sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais, avec laquelle l'Agglo2B a signée une entente. Le CT serait co-signé par de nombreux partenaires, qui assureraient la réalisation de plusieurs actions :

- Région Nouvelle-Aquitaine : partenaire financier
- Communauté de Communes du Thouarsais : partenaire financier et technique
- Fédération de Pêche des Deux-Sèvres : réalisation de suivis piscicoles et travaux de restauration de frayères
- Conservatoire des Espaces Naturels : actions d'acquisition/restauration/valorisation des zones humides
- Bocage Pays Branché, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Détours dans l'Eau : actions de sensibilisation

Le CT prévoit également des actions portées par d'autres services de l'Agglo2B :

- Le service PCAET : Plan de Gestion Durable des Haies
- Le service Assainissement : mesure compensatoire pour la STEP de Voulmentin

Après plusieurs réunions techniques et d'usagers, le Comité de Pilotage du 4 octobre 2023 a validé un programme d'actions estimé à 5 037 686,04 € TTC.

Pour le financement des actions, l'Agglo2B peut bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine. Le reste à charge sera partagé entre l'Agglo2B et la Communauté de Communes du Thouarsais, conformément aux modalités fixées par l'entente qui prévoit que chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire.

En ce qui concerne l'Agglo2B, les montants à autofinancer pour les 6 ans sont de :

- 944 429,40 € en Investissement,
- 570 798,52 € en Fonctionnement (dont coûts des postes des 3 techniciens et secrétariat)

Soit un montant total investissement et fonctionnement de : 1 515 227,92 € (soit 30% du montant global du CT)

Cela représente en moyenne : 252 537,99 €/an.

Le plan de financement est porté en annexe.

La mise en œuvre de ce CT nécessitera une procédure de Déclaration et de Déclaration d'Intérêt Général loi Warsmann qui sera portée par l'Agglo2b en partenariat avec la CCT dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver le CT Argenton et affluents 2024-2029 et son plan de financement ;**
- **assurer le portage des procédures réglementaires**
- **solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;**
- **imputer les dépenses et recettes d'Investissement sur le Budget Général, fonction 831, opération 03150 ;**
- **imputer les dépenses et recettes de Fonctionnement sur le Budget Général, fonction 831 ;**
- **autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de Déclaration et de Déclaration d'Intérêt Général loi Warsmann auprès de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil a adoptée par 65 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2.**

**Vote(s) contre : Thierry MAROLLEAU, Armelle CASSIN, Stéphane NIORT.**

**Abstention(s) : Patricia MIMAULT, Maryse NOURISSON-ENOND.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **14 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **14 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



<b>BUDGET: GENERAL</b>
<b>PROJET : CT Argenton 2024-2029</b>
<b>Investissement</b>

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>2 901 655,00 €</b>	<b>568 331,00 €</b>	<b>3 469 986,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>2 525 556,60 €</b>	<b>72,78%</b>	
Travaux de restauration de la continuité écologique	2 040 530,00 €	408 106,00 €	2 448 636,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	1 679 073,00 €	48,39%	espéré
Travaux de restauration des berges et ripisylves	415 695,00 €	83 139,00 €	498 834,00 €	Région (subs sur TTC)	498 877,20 €	14,38%	espéré
Travaux de restauration du lit mineur	25 930,00 €	5 186,00 €	31 116,00 €	Fédération Pêche 79	60 000,00 €	1,73%	espéré
Etudes et procédures réglementaires	329 500,00 €	65 900,00 €	395 400,00 €	Service Assainissement	84 000,00 €	2,42%	
Réserve financière acquisition plans d'eau	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	Propriétaires plans d'eau	84 000,00 €	2,42%	Conv. d'entente
Travaux de restauration des faryères à Brochet	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	Com. Com. Du Thouarais	119 606,40 €	3,45%	Conv. d'entente
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>944 429,40 €</b>	<b>27,22%</b>	
				Emprunt			
				Autofinancement	944 429,40 €	27,22%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 901 655,00 €</b>	<b>1 136 662,00 €</b>	<b>3 469 986,00 €</b>		<b>3 469 986,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

<b>BUDGET: GENERAL</b>
<b>PROJET : CT Argenton - Année 2024</b>
<b>Investissement</b>

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>367 315,00 €</b>	<b>73 463,00 €</b>	<b>440 778,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>325 584,60 €</b>	<b>73,87%</b>	
Travaux de restauration de la continuité écologique	168 770,00 €	33 754,00 €	202 524,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	220 389,00 €	50,00%	espéré
Travaux de restauration des berges et ripisylves	75 695,00 €	15 139,00 €	90 834,00 €	Région (subs sur TTC)	99 915,60 €	22,67%	espéré
Travaux de restauration du lit mineur	14 850,00 €	2 970,00 €	17 820,00 €				
Etudes et procédures réglementaires	108 000,00 €	21 600,00 €	129 600,00 €				
				Com. Com. Du Thouarais	5 280,00 €	1,20%	Conv. d'entente
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>115 193,40 €</b>	<b>26,13%</b>	
				Emprunt			
				Autofinancement	115 193,40 €	26,13%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>367 315,00 €</b>	<b>146 926,00 €</b>	<b>440 778,00 €</b>		<b>440 778,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

**BUDGET: GENERAL**  
**PROJET : CT Argenton 2024-2029**  
**Fonctionnement**

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>1 510 470,04 €</b>	<b>74 508,00 €</b>	<b>1 567 700,04 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>996 901,52 €</b>	<b>63,59%</b>	
Travaux d'entretien des berges et ripisylves	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	644 005,02 €	41,08%	espéré
Actions de communication / sensibilisation	193 500,00 €	20 500,00 €	209 850,00 €	Région (subs sur TTC)	20 160,00 €	1,29%	espéré
Travaux d'entretien du lit mineur	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €	Fédération Pêche 79	34 000,00 €	2,17%	
Suivis biologiques	90 040,00 €	18 008,00 €	94 920,00 €	Conservatoire Espaces Naturels	141 030,00 €	9,00%	
Acquisition/restauration/valorisation Zones Humides	141 030,00 €	0,00 €	141 030,00 €	PCAET	75 000,00 €	4,78%	
Plans de Gestion Durable des Haies	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	Deux-Sèvres Nature Environnement	1 882,00 €	0,12%	
Animation du Contrat Territorial	830 900,04 €	0,00 €	830 900,04 €	Com. Com. Du Thouarais	80 824,50 €	5,16%	Conv. d'entente
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>570 798,52 €</b>	<b>36,41%</b>	
				Emprunt			
				Autofinancement	570 798,52 €	36,41%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 510 470,04 €</b>	149 016,00 €	<b>1 567 700,04 €</b>		<b>1 567 700,04 €</b>	<b>100,00%</b>	

**BUDGET: GENERAL**  
**PROJET : CT Argenton - Année 2024**  
**Fonctionnement**

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>220 370,00 €</b>	<b>17 484,00 €</b>	<b>234 870,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>140 575,10 €</b>	<b>59,85%</b>	
Travaux d'entretien des berges et ripisylves	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	117 050,00 €	49,84%	espéré
Actions de communication / sensibilisation	50 920,00 €	10 184,00 €	58 120,00 €	Région (subs sur TTC)	8 640,00 €	3,68%	espéré
Travaux d'entretien du lit mineur	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €				
Suivis biologiques	6 500,00 €	1 300,00 €	7 800,00 €	Com. Com. Du Thouarais	14 885,10 €	6,34%	Conv. d'entente
Animation du Contrat Territorial	132 950,00 €	0,00 €	132 950,00 €				
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>94 294,90 €</b>	<b>40,15%</b>	
				Emprunt			
				Autofinancement	94 294,90 €	40,15%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>220 370,00 €</b>	<b>34 968,00 €</b>	<b>234 870,00 €</b>		<b>234 870,00 €</b>	<b>100,00%</b>	